



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-01

PREFECTURE DES ARDENNES

30 MARS 2009

ARRIVÉE

L'an deux mille neuf,
Le 11 mars, à Châlons en Champagne

Date de convocation	7 février 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	27
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Michèle ANDRIEUX, Mme Joëlle BARAT, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Didier HERBILLON, M. André JANNOT, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Arnauld SALVINI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Compte de Gestion 2008

Constatant la conformité du compte de gestion pour l'année 2008, établi par le Payeur Départemental des Ardennes, avec le compte administratif, lesquels présentent les soldes suivants :

- Un excédent de clôture de 51 233,05 € en section de fonctionnement
- Et un excédent de clôture de 585 216,05 € en section d'investissement,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2008.

Le Président,

Jacques JEANTEUR